

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
VILLE DE WINDSOR

RÈGLEMENT No 502-2025
Règlement modifiant le règlement de zonage n° 106-2005 de la Ville de Windsor afin de permettre la vente du détail de biens de consommation dans la zone C-20

- ATTENDU QUE** la Ville de Windsor a le pouvoir, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, de modifier son règlement de zonage ;
- ATTENDU QU'** une demande a été faite par un citoyen afin de permettre la vente du détail de biens de consommation dans la zone C 20. La zone C-20 est une petite zone à vocation dominante commerciale le long de la rue Saint-Georges ;
- ATTENDU QUE** toutes les autres zones de vocation commerciale le long de la rue Saint-Georges (C-12, C-14, C-15, C-16 et C-22) autorisent déjà cette classe d'usages C1.1 (vente du détail de biens de consommation) ;
- ATTENDU QUE** la municipalité souhaite autoriser l'usage de vente du détail de biens de consommation dans la zone C-20 ;
- ATTENDU QU'** un avis de motion de ce règlement a régulièrement été donné à la séance ordinaire de ce Conseil, tenue le 7 juillet 2025 ;
- ATTENDU QU'** une assemblée publique de consultation a été tenue le _____ 2025 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

- ARTICLE 1 :** Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.
- ARTICLE 2 :** L'annexe V du règlement de zonage # 106-2005 de la Ville de Windsor, concernant la grille des spécifications des usages permis par zone, est modifiée comme suit :
- a) En insérant dans la grille représentant les zones commerciales, dans la case correspondante à la ligne « vente au détail, biens de consommation – C1.1 » et à la colonne « C-20 », l'expression « * » autorisant ainsi la classe d'usages de vente au détail de biens de consommation dans la zone C-20 ;
- ARTICLE 3 :** Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi ;

Sylvie Bureau
Maire

M^e Edwin John Sullivan
Greffier

<u>SUIVI :</u>	
Avis de motion :	_____ 2025
Adoption du 1 ^{er} projet :	_____ 2025
Avis public pour consultation publique :	_____ 2025
Consultation publique :	_____ 2025
Adoption du 2 ^e projet :	_____ 2025
Avis public approbation référendaire :	_____ 2025
Adoption du règlement :	_____ 2025
Entrée en vigueur le :	_____ 2025
Avis public d'entrée en vigueur :	_____ 2025

PREMIER PROJET